



*mieux (se) connaître, informer*  
**PLEIN FEUX SUR ...**

**Forum des associations**

Samedi 5 septembre le Forum des Associations a été maintenu au parc municipal malgré la crise sanitaire, port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition. Une vingtaine d'associations était présente sous un beau soleil et chacun a pu se renseigner et/ou s'inscrire dans les associations qui l'intéressait. Mais pour les absents, vous pouvez toujours prendre contact avec celle(s) de votre choix. Dans le Pick'Asso distribué fin juillet avec le compte-rendu municipal vous trouverez tous les renseignements nécessaires.

Rendez-vous en 2021 pour, peut-être, une nouvelle formule !



**Coup de chapeau !** aux associations pour leur forte implication dans la vie du village. Chacune reprend à son rythme cet automne pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité tout en gardant l'esprit associatif.

Enfants et adultes apprécient l'accueil et la convivialité des associations bessenoises.

**L'ADMR**



*L'ADMR lors de l'inauguration des nouveaux locaux en 2019*

L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé. L'association locale était présente au forum des Associations.

A Bessey, l'association a été créée dans les années soixante-dix pour aider les familles. L'ADMR, garante du maintien à domicile, intervient désormais sur cinq communes : Courzieu, Brussieu, Saint Julien sur Bibost, Bibost et Bessey. Elle a rejoint l'Espace Santé en 2019 dans des locaux plus fonctionnels. Durant la crise sanitaire de 2020 elle assure la continuité de services auprès des personnes dépendantes.

constituer des dossiers de prise en charge auprès des caisses de retraite, et font le lien entre les bénéficiaires, les familles, les salariés, les organismes financeurs, les établissements de soins et les soignants. Les 23 salariés, aides à domicile auxiliaire de vie sociale, assurent l'accompagnement de 127 bénéficiaires pour 16561 heures effectuées en 2019. Une salariée livre les repas à domicile et 2 secrétaires administratives gèrent le quotidien.

L'association est un employeur majeur sur la commune.

Chacun de nous aura peut-être un jour besoin des services de l'ADMR pour un proche ou pour soi. Vous pouvez rejoindre l'association en tant que bénévole ou en tant que salarié.

Renseignements au 04 74 70 87 11 ou par mail : [admr.bessenay@fede69.admr.org](mailto:admr.bessenay@fede69.admr.org)

Plus d'infos sur le site : [www.admr-rhone.fr](http://www.admr-rhone.fr)

## Procès-verbal de la séance de conseil municipal

**Présents** : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE  
Excusés : Mr NAILL

La séance est ouverte à 20 h 30. Jérôme MICOLON est nommé secrétaire.  
Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

### Délibération n° 09/2020DE01 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

---

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur de la commune qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Jacques Maligeay regrette que ce règlement intérieur n'ait pas été établi en collaboration avec l'ensemble des élus.

Madame le Maire propose de reporter l'approbation du règlement intérieur au conseil de novembre et la création d'un groupe de travail afin de finaliser ce document. Jacques MALIGEAY, Corinne TULOUP, Daniel LOMBARD, Thierry BORGOGNO et Karine FOREST constitueront ce groupe.

### Délibération n° 09/2020DE02 : Formation des élus

---

Une enveloppe budgétaire a été allouée à la formation des élus au titre de l'année 2020. Les conditions d'utilisation de cette enveloppe sont approuvées (répartition égalitaire des crédits, prise en charge des frais de déplacement...) à l'unanimité.

### Délibération n°09/2020DE03 : Débat sur la politique générale de la commune

---

Comme le prévoit l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé.

Mme le Maire présente les projets pour les six années qui ont débuté :

- Actions sociales : mises en œuvre d'actions avec le groupe de travail santé qui œuvre pour installer des professionnels de santé sur la commune, soutien aux associations, à la jeunesse, à l'ADMR, aux personnes en difficulté avec l'objectif de renforcer le CCAS,
- Bâtiments : réflexion pour le remplacement de la salle des fêtes existante, réhabilitation des toilettes publiques, entretien des bâtiments existants,
- Voirie et Sécurité : entretien des routes, voies et chemins ruraux, aménagement de l'entrée de la Brévenne,
- Communication : remplacement du panneau lumineux, réflexion sur la refonte du compte-rendu et de toutes les publications municipales (Pick'Asso...), mise en place de référents sur les hameaux,
- Agriculture : création d'une commission élargie pour favoriser la communication entre les agriculteurs et la population notamment,
- Vie économique et manifestations : soutien aux commerces et à l'économie locale avec une réflexion sur la mise en place d'un marché de producteurs et d'une campagne d'affichage pour inciter la population à consommer dans nos commerces,
- Scolarité, jeunesse : aménagement de la cour de l'école, amélioration des menus avec l'intégration des produits bio et locaux pour atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim,
- Mobilité : ce thème sera travaillé en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Madame le Maire indique que chaque projet sera réfléchi et travaillé en restant attentif à l'environnement et à la transition écologique.

Jacques MALIGEAY s'interroge sur la compatibilité de toutes ces actions en termes de finances. Madame le Maire indique que chaque projet sera le fruit d'une réflexion et d'un travail des commissions qui détermineront s'il est, ou non, réalisable.

Corinne TULOUP souhaiterait savoir s'il y a des projets au niveau urbanisme pour prévoir l'accueil de nouvelles familles avec des enfants ? Mme le Maire indique être consciente que l'accès est difficile pour les primo-accédants sur la commune, rappelle que des actions ont déjà été menées en ce sens (lotissement Rue de Beauzac) mais qu'aujourd'hui il n'y a que peu de terrains constructibles disponibles sur la commune.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ces projets, charpente de la politique générale de la commune.

---

#### **Délibération n°09/2020DE04 : PLU, approbation de la modification n°2**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 septembre 2019 portant engagement d'une procédure de modification du PLU de la Commune approuvé le 17 janvier 2012 aux fins de permettre l'ouverture de la zone AUi des Garelles à l'urbanisation et l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2020 inclus. Elle indique en outre qu'au terme de cette enquête le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

---

#### **Délibération n°09/2020DE05 : Servitude de passage**

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin du Placiau, un busage du fossé va être réalisé et la parcelle cadastrée F 71 sera amenée à recevoir les eaux de pluie. Afin de régulariser cette servitude de passage consentie à la commune, il y aurait lieu d'établir un acte authentique. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette régularisation par la rédaction d'un acte authentique.

---

#### **Délibération n°09/2020DE06 : Adhésion au contrat groupe des risques statutaires**

Madame le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Bessenay des charges financières, par nature imprévisibles, que pour se prémunir contre ces risques la commune de Bessenay a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance et que le Centre de gestion du Rhône (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon.

De fait, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance groupe à compter du 01/01/2021 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL et des agents affiliés au régime général (IRCANTEC).

---

#### **Délibération n°09/2020DE07 : Modification du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Considérant que le personnel de la commune de Bessenay peut être appelé, selon les nécessités de service, à effectuer des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents titulaires et contractuels de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi.

---

#### **Délibération n°09/2020DE08 : Recrutement pour accroissement temporaire d'activités**

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des différents protocoles sanitaires mis en place, les besoins en main d'œuvre liés aux nettoyages et à la désinfection des locaux ont fortement augmenté, il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

## Délibération n°09/2020DE09 : Dotation de Soutien à l'Investissement public Local : équipement sanitaire

---

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes des différents sanitaires publics de la commune, respectivement situés au Parc Municipal, sous la Halle Place du Marché et à la Brévenne et considérant la dotation supplémentaire décidée par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire en dotations de soutien aux investissements des communes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention DSIL pour la réfection des sanitaires publics.

## Délibération n°09/2020DE10 : Approbation du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

---

La commune est adhérente au Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) qui regroupait, en 2019, 75 communes pour 79 150 habitants. Le service est exploité en affermage par SUEZ. Les résultats du contrôle réglementaire sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques font apparaître un taux de conformité entre 99 et 100 %, ce qui traduit la très bonne qualité de l'eau.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service public de distribution de l'eau potable doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2019.

## Délibération n°09/2020DE11 : Tarifs restaurant scolaire

---

Madame le Maire indique qu'il convient de définir les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021. En raison de la crise sanitaire et de la période économique difficile qui en découle, elle propose, en accord avec la commission cantine composée d'élus, de parents d'élèves et du personnel de cantine, de maintenir les tarifs suivants, sans augmentation :

Menu Enfant	4.60 €
Menu Adulte	6.25 €
Menu « régime » enfant	2.95 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs du restaurant scolaire comme proposé ci-dessus.

## Délibération n°09/2020DE12 : CCPA, groupement de commandes cadre pour l'année 2020

---

Le conseil municipal autorise, par 17 voix pour et 2 voix contre, Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et les communes du territoire

## Décisions du Maire

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, une régie de recettes et d'avances mixtes à été mise en place dans l'objectif d'assurer l'encaissement des abonnements liés à la bibliothèque municipale, des droits de place et des produits de locations de salle et de payer les achats de petites fournitures et matériels divers (notamment liés à l'organisation du repas des aînés).

## Travaux des commissions

---

### ○ Bâtiments communaux

*Chalet des jeunes* : Les rideaux, les meubles de cuisine et armoires de rangement ont été installés.

*Toilettes publiques* : La commune s'oriente vers l'installation de cellules sanitaires autonettoyantes en remplacement des actuels sanitaires du Parc Municipal, de la Halle Place du Marché et de la Brévenne. Des contacts ont été pris avec des fournisseurs de toilettes autonettoyantes. D'autres seront pris avec des collectivités ayant déjà installées ce type de cellule pour connaître leur niveau de satisfaction. Les toilettes qui seront installées en priorité sont celles du Parc Municipal, en raison notamment de la simplicité du projet ; une réflexion sera entamée concernant celles situées sous la Halle pour déterminer le meilleur emplacement.

*Salle des Fêtes* : Le chauffage n'est plus très performant et un problème d'humidité est également rencontré dans la cuisine. Concernant ce dernier point, une peinture sera réalisée.

*Logement d'urgence* : Les devis ont été reçus et les artisans retenus seront informés très prochainement.

*Salle Polyvalente* : L'entreprise chargée de la rénovation des portes extérieures côté stade interviendra dans le courant de la première quinzaine d'Octobre.

## ○ **Manifestations**

Distribution du cadeau des aînés prévue le 07 novembre 2020.

*Téléthon* : Les membres de la commission ont participé à une réunion organisée par la CCPA, en partenariat avec l'AFM Téléthon. Premier constat : toutes les communes et associations organisatrices d'événement – au niveau du territoire - ne sont pas prêtes à organiser cette année des manifestations publiques en raison des circonstances sanitaires. Toutefois, personne ne souhaite abandonner les dons à l'AFM. De fait, différentes actions visant à ne pas pénaliser le don sont en cours de réflexion : quels moyens mettre en place pour ne pas faire une année blanche ?

Face à l'incertitude sanitaire, il est décidé, au niveau communal, d'abandonner la date du 08 décembre au profit d'actions qui interviendront d'Octobre à Décembre et qui seront mises en place rapidement pour récolter des dons au profit du téléthon.

## ○ **Culture**

La commission s'est réunie et a effectué un premier état des lieux des manifestations culturelles de la commune : représentations de la P'tite Troupe de Yo, concerts de la chorale, concerts Béchamel, Nuit du conte, Fête de la Cerise... Son objectif est de réétudier certaines manifestations communales telle que Bessenay fête le mai.

## ○ **Informatique**

*Panneau lumineux* : un nouvel équipement devrait être installé fin Octobre.

*Équipement informatique de l'école Les Echaras* : un audit en interne a été réalisé ; celui-ci n'est toutefois pas suffisant, il sera complété d'un second réalisé par la société de maintenance informatique. L'objectif est d'avoir à terme un parc d'ordinateurs opérationnels avec des licences pour tous, un système de partage de fichiers et des imprimantes également partagées.

## ○ **Vie économique**

*Projet « consommer local »* : Les affiches sont en cours de réalisation et devraient arriver courant Octobre chez les commerçants.

*Marché de producteurs* : Une rencontre a eu lieu avec les producteurs qui se sont déclarés très intéressés. La commission va définir prochainement le jour et l'heure de ce marché pour une mise en place en début d'année 2021.

## ○ **Santé**

Le groupe de travail présentera l'ensemble des actions qui ont été réalisées depuis sa mise en place, aux élus, lors d'une réunion de travail qui aura lieu le 20 octobre prochain afin d'orienter la suite à donner.

## ○ Voirie

*Comptage RD 24* : Un comptage a été mis en place sur une semaine début septembre au niveau de l'entrée du village sur la RD 24. Les résultats indiquent une moyenne de 1000 véhicules par jour environ et une vitesse moyenne de 43.7 km/h dans le sens Bessenay-Montrottier et 46.8 km/h dans le sens Montrottier-Bessenay. La zone 30 n'est donc pas respectée mais la vitesse moyenne reste inférieure à la limitation de 50 km/h en agglomération.

Un comptage avait également été installé sur la RD 389 au niveau du garage Dupré ; pour des raisons techniques, il ne s'est pas effectué correctement. Il sera réinstallé fin Octobre.

Enfin, un troisième comptage sera posé au niveau de la Combe pour vérifier la vitesse et le nombre de véhicules jour et, en fonction des résultats, potentiellement réfléchir à ce qui pourrait être mis en place en termes de sécurité sur cette voie.

*Travaux de voirie 2020* :

- Dos d'âne du Prado : travaux à intervenir à compter de mi-October par l'entreprise Colas. La circulation sera coupée et une déviation mise en place par Combe Aymas.
- En sus : Les travaux de reprise de ce chemin seront réalisés dans le même temps.
- Rue du Nord : la reprise en enrobés est également prévue ; elle sera conditionnée au passage préalable de l'expert suite au sinistre (fuite d'huile d'un poids-lourds ayant endommagé le revêtement)

Ces travaux seront réalisés pour un montant total de dépense de 32 400 € HT.

*Marché d'entretien des espaces verts* : Il vient à échéance au 31/12/20. Une consultation sera lancée courant octobre pour la période 2021/2023.

## ○ Tourisme

La CCPA travaille sur une signalétique à destination des producteurs agricoles qui sont en train d'être répertoriés ; des panneaux seront installés prochainement.

## ○ Agriculture

Une rencontre avec les agriculteurs a eu lieu. En parallèle, un travail sur la communication a débuté ; la première action sera l'organisation de portes ouvertes pour la découverte des exploitations et des exploitants.

## ○ Fleurissement et confort cadre de vie

De nombreuses actions de désherbage ont eu lieu depuis le printemps. Ce sont des moments de convivialité très agréables. Des plantations d'hiver sont prévues prochainement.

*Confort et cadre de vie « quartiers et hameaux »* : une réunion a eu lieu en présence d'habitants de la commune, l'idée étant de créer un groupe où il fait bon échanger, partager, ou chaque hameau ou quartier aurait son « représentant » pour faciliter la communication, la transmission d'informations, pour faire connaître son hameau ... A terme, il serait souhaitable que tous les hameaux soient représentés. Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues pour représenter leurs hameaux.

## ○ Associations

Des actions, en partenariat avec les associations, ont été mises en place pour la reprise des activités dans le respect des normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 : signature d'une charte, mise en place de protocole de désinfection...

Les rencontres avec les associations qui le souhaitent auront lieu dans le courant de l'automne.

## ○ Affaires scolaires

*Cantine* : la cuisinière est en arrêt et a été remplacée.

*Crèche Les Griottes* : une nouvelle directrice a pris ses fonctions dans l'été ; il s'agit de Mme Delphine Murigneux. Un conseil de vie sociale est prévu sur ce 4<sup>ème</sup> trimestre, n'ayant pu avoir lieu au printemps en raison des restrictions sanitaires.

RAMI : les activités ont repris le 28 septembre. Elles se déroulent désormais au Chalet des Jeunes.

*Grain de Sel* est une association qui accueille les familles, parents et enfants de 0 à 6 ans. Des permanences au Chalet des Jeunes vont être mises en place le mardi à partir de Janvier 2021. Les familles viennent passer un moment de rencontre et d'échange avec d'autres familles - rencontres encadrées par des accueillants. L'association cherche des accueillants (cf ci-après Infos Association).

*Périscolaire* : Depuis la rentrée, le service périscolaire enregistre une forte demande des familles le matin ; lorsque cela est nécessaire, les ATSEM viennent donc en soutien pour permettre l'accueil de l'ensemble des enfants.

*Osons Ici et Maintenant* : Une rencontre avec cette association installée sur la Région Lyonnaise a eu lieu. Celle-ci vient de remporter un appel d'offres avec le ministère du travail pour l'insertion de jeunes en difficultés professionnelles. 12 jeunes du territoire seront accueillis dans des structures requérantes chaque année pendant 3 ans pour un service civique de 6 mois suivi de 3 mois de travail avec le jeune autour de son projet professionnel. Le recrutement des jeunes va débuter. Des ateliers seront organisés en Novembre (avec entretien) pour sélectionner ceux qui seront retenus.

## O Social

CCAS : Le premier conseil du CCAS a eu lieu le mardi 29 septembre. Il a été décidé de la création d'un comité de pilotage pour réaliser une analyse des besoins sociaux sur la commune. Un règlement intérieur sera également établi et soumis au prochain CCAS.

*Assemblée Générale de l'ADMR du 22/09/20* : L'ADMR rencontre des problèmes de personnel en raison des salaires faibles, de la valorisation du métier... L'ADMR repose sur des bénévoles qui rendent d'importants services à nos aînés qui sont demandeurs. Il est donc essentiel de soutenir les actions de cette association. Une rencontre avec la Directrice des Solidarités au Département est prévue pour définir si le Département pourrait apporter à l'ADMR une aide aux tâches administratives.

## O CCPA

De nombreux représentants du conseil municipal de Bessenay vont siéger dans les différentes commissions thématiques mise en place par la CCPA

### Permis de construire déposés :

NOM	Adresse terrain	Objet	Déposé le
SCI du Lotus Bleu Lotte Raymond	27 Place du Marché	Modification d'aménagement d'un appartement en triplex	07/08/2020 Accordé le 10/09
Grataloup J.Paul	Impasse de la Soie	Réhabilitation d'une grange existante, extension et auvent	07/08/2020 Refusé le 01/09
SCI FGH IMMO Guerpillon Franck	1 chemin des Dîmes	Modifications de façades d'une habitation	31/08/2020
Vernay Thomas Dumas Océane	Rue St Irénée	Maison individuelle	15/09/2020

### Tour de table et questions diverses

Madame le Maire tient à adresser tous ses remerciements au Capitaine des pompiers Joël Blachère pour la visite et la présentation de la caserne des pompiers qui a été faite. Une belle visite très riche en enseignements.

La séance est levée à 23 h 50.

### ○ Cadeaux aux aînés (en remplacement du repas annuel)

Les aînés ont été invités à s'inscrire pour recevoir un petit cadeau. Ce dernier sera remis à domicile le 7 novembre prochain.

### ○ Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou pour ceux souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2020). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020)

### ○ Déploiement de la fibre :

Le projet de déploiement du réseau Fibre Optique est un projet financé à 100% par les groupes ALTICE (pour 15 communes de la CCPA) et ORANGE (pour les communes de Courzieu et Sarcey uniquement) sur notre territoire.

La CCPA n'en est donc pas le maître d'ouvrage : elle n'exerce ni maintenance, ni suivi ou ni contrôle de conformité des travaux, ni directive dans le développement du projet.

La CCPA accompagne ses communes et l'opérateur dans l'avancée du projet, remonte les incidents aux partenaires compétents, et les aide à la résolution de ceux-ci dans la limite de leurs compétences, ceci dans le strict périmètre du déploiement de la Fibre Optique.

En revanche, les problèmes post-déploiement tel que les échecs de raccordements, insatisfactions, litiges ou contentieux entre les opérateurs commerciaux et les particuliers ne seront ni traités, ni pris en charge. Ces points sont traités directement entre les opérateurs commerciaux et l'opérateur déployeur.

Les engagements de SFR pris auprès de l'Etat, du Département et des EPCI, portent sur 92% des foyers raccordables à fin 2020 et 100% à fin 2022, cela pour un périmètre de 53 communes du Rhône sur lesquelles il déploie.

SFR FTTH, filiale du groupe Altice opérateur en charge de déployer la fibre sur notre commune, ajoute progressivement de nouvelles prises (attention, ces prises sont bien installées sur le domaine public, en dehors de votre propriété privée). Environ 80% des foyers sont déployés et éligibles à ce jour.

A la suite du démarchage de SFR sur la commune, nous vous informons que **SFR n'a aucune exclusivité** de distribution par conséquent l'abonnement à la fibre peut être souscrit auprès d'autres fournisseurs d'accès internet.

#### **Infos pratiques :**

Pour consulter la liste des adresses déployées et éligibles : <http://sfr-ftth.com/test-deligibilite>.

Lors d'un 1<sup>er</sup> raccordement en Fibre Optique, le propriétaire doit mettre à disposition les moyens d'acheminement (fourreaux, gaines) permettant à l'opérateur d'amener le câble en fibre optique jusqu'au bâtiment.



Veiller à bien repérer et identifier les réseaux télécom déjà installés chez vous, pour faciliter le raccordement lors de l'arrivée du technicien.

Le réseau téléphonique historique « cuivre » déployé par Orange (ex-France Telecom) reste la propriété d'Orange, y compris sur le domaine privé et ce jusqu'à la prise principale dans votre domicile.

Aussi, toute désinstallation des anciennes installations téléphoniques reste interdite, sauf accord express du particulier, mais reste fortement déconseillée, au risque de ne plus pouvoir avoir accès à cette technologie fonctionnelle, en cas de dysfonctionnement de la nouvelle infrastructure en fibre optique.

Parallèlement à la fibre, le réseau ADSL reste en fonctionnement.

## Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte les jeudis matins de 10 h à 12 h, vendredis de 16 h 30 à 19 h et samedis de 10 h à 12 h dans le respect des mesures sanitaires. Les enfants sont acceptés, avec port du masque obligatoire à partir de 11 ans.

Dans le cadre des semaines de la parentalité, une conférence sur la pédagogie positive va être organisée par le CPE. A partir du vendredi 09 octobre, la bibliothèque va mettre à disposition de nombreux ouvrages sur le même thème.

## Infos Associations

### ○ Classe en 5 :

Il est annoncé le report de la journée de demi-décade de la classe en 5, initialement prévu le 3 octobre, à une date ultérieure non définie à ce jour. Cette date sera annoncée quand la situation sanitaire permettra un rassemblement dans de bonnes conditions.

### ○ Classes en 0 :

Aux vues de la crise sanitaire et de l'incertitude de l'évolution de l'épidémie, la Fête des Classes initialement prévue le 25 avril et reportée au 17 octobre n'aura pas lieu. Le bureau a l'espoir de pouvoir organiser cette fête d'une manière normale mais il est impossible de prévoir une date pour le moment. Si vous n'avez jamais reçu de message ou de courrier de l'Amicale des Classes en 0, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Marion REGUILLON (06.20.63.65.33) ou Yohan PIERSON (06.83.84.06.18)

### ○ Chasse :

Il n'y a pas de distance déterminée qui limite la pratique de la chasse à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi, les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables. La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

Par contre, par arrêté préfectoral, le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade, lieux de rassemblement), d'une ligne électrique ou téléphonique est prohibé.

Les jours de chasse sont les jeudis et les dimanches du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Toutefois, pour réaliser le plan de chasse grands gibiers, des battues peuvent être organisées tous les jours de la semaine, dans un secteur déterminé, des panneaux de signalisation sont placés autour du secteur et les chasseurs portent des vêtements spécifiques de couleur orange.

### ○ Yoga Harmonie :

Les différentes activités proposées par l'association **Yoga Harmonie** ont repris à la Salle de Gym :

- cours de **Qi-Gong** le **lundi** de **19h à 20h15** animé par Stéphanie Lamoureux.

- **Yoga Enfants 1** **mercredi** par mois, de **10h30 à 11h30** animé par Marie Robitaille.

- cours de **Yoga Adultes** le **jeudi** avec 2 horaires au choix : **18h-19h15** ou **19h30-20h45**, animé par Sylvie Bougault.

Les deux premiers cours d'essai sont gratuits pour vous permettre de découvrir ou perfectionner l'une ou l'autre de ces activités. N'hésitez pas à venir essayer !

Pour tout renseignement complémentaire : [yoga.harmonie.bessenay@gmail.com](mailto:yoga.harmonie.bessenay@gmail.com)

### ○ Grain de Sel :

L'association Grain De Sel, Lieu d'Accueil Enfants Parents, souhaite étoffer son équipe d'accueillant.e.s.

L'activité : dans la filiation avec La Maison Verte, créée à la fin des années 70 par F. Dolto et une équipe de travailleurs sociaux et psychanalystes, notre LAEP reçoit de jeunes enfants (0 à 6 ans) accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

Ceux-ci viennent librement et anonymement, sans besoin d'inscription préalable, passer un moment dans un lieu aménagé pour les enfants et les adultes. Ils pourront prendre le temps de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, jouer, échanger...

Les accueillant.e.s interviennent à deux, ils, elles sont attentifs.ves et disponibles pour que chacun.e trouve sa place dans ce temps partagé. Ils, elles sont garant.e.s des quelques règles d'usage dans l'accueil, sont à l'écoute des questions, des préoccupations, que les adultes, parfois les enfants, peuvent leur adresser.

Actuellement nous ouvrons trois accueils par semaine à L'Arbresle, le mercredi et le jeudi de 15h à 18h, le samedi de 9h à 12h. Un projet d'ouverture d'un accueil le mardi matin est en cours d'élaboration avec l'équipe municipale de Bessenay.

L'équipe : elle est composée d'une douzaine d'accueillant.e.s, la plupart sont bénévoles. Deux personnes sont rémunérées.

Nous cherchons à enrichir notre équipe par l'intégration de nouveaux.elles accueillant.e.s..

Le profil ?

Ce n'est pas une équipe de « spécialistes petite enfance » mais des accueillant.e.s qui se forment à l'écoute, progressivement et dans la durée, à ce type d'accueil particulier. Cela entraîne et nourrit un intérêt toujours vivant pour l'aventure de la petite enfance et la relation parent-enfant.

Nos accueillant.e.s s'engagent pour : deux accueils par mois (choix des jours d'accueil sur un planning à l'avance), une réunion d'équipe le premier lundi du mois (9h à 11h), une séance de supervision en équipe sept fois/an le jeudi de 18h15 à 19h45.

Comme beaucoup d'associations, nous avons aussi besoin de personnes pour soutenir les tâches de fonctionnement de l'association.

Contacteur : Frédéric Colleuille, accueillant et coordinateur : 06 47 40 41 49

### ○ Secours Catholique de L'Arbresle :

Jour après jour, au Secours Catholique de L'Arbresle, nous agissons pour faire reculer la pauvreté, les inégalités sociales et la solitude.

Afin de tenter de répondre à ces besoins quotidiens une équipe de bénévoles venant de diverses communes est en place sur L'Arbresle.

**Activités** : Accueil de personnes en difficultés financières - Atelier couture - Accueil convivial autour d'un café où chacun peut s'exprimer et se distraire - Soutien scolaire dans les familles - Écrivain public - Relaxation et bien-être - Un partenariat avec les jeunes de Champagnat pour les impliquer dans une démarche de prise de conscience écologique.

Vous êtes intéressé, venez nous parler de vos envies de bénévolat.

**Notre local est situé 5C rue Berthelot - Tél. 04 27 02 80 01 / 06 14 78 26 48 E-mail :**

[sc-larbresle@laposte.net](mailto:sc-larbresle@laposte.net)

**Vos contacts sur Bessenay : Anne-Marie Noffter 06 87 52 16 32 et Véronique Sébastien 04 74 70 89 79**

### ○ Osons Ici et Maintenant

L'association « Osons Ici et Maintenant » recrute sa nouvelle promotion de 12 jeunes dans le pays de l'Arbresle!

Si tu as entre 16 et 25 ans et que tu souhaites réaliser un Service Civique d'Initiative (571€/mois) de 24 heures par semaine proche de chez toi au sein d'une structure qui prend soin de l'humain ou de l'environnement alors postule pour le parcours d'accompagnement innovant de 9 mois 100 % transition au 0778873743 ou par mail :

[paul.menager@osonsicietmaintenant.org](mailto:paul.menager@osonsicietmaintenant.org) / Facebook : OIM Lyon - Osons Ici et Maintenant"

## Infos diverses

La famille de **François CARRET** remercie très sincèrement toutes les personnes qui, lors des obsèques de François, ont pris part à leur peine par leur présence, leur envoi de fleurs ou leur message de soutien.

Eprouvés par l'envol de **Benjamin**, vous étiez là à nous soutenir pendant ces jours difficiles. Nous vous exprimons nos sincères remerciements pour vos mots, vos fleurs, votre présence, vos hommages que vous nous avez témoignés.  
Edith, Jonathan, Maxime, Noam et Ludivine.

### ○ **Peuples Solidaires des Monts du Lyonnais**

A St-Laurent de Chamousset, nous sommes en lien depuis longtemps avec un village du Burkina Fasso, Gnétigba.

Chaque année, nous faisons du jus de pommes si vous avez des pommes que vous ne ramassez pas, pouvez-vous prévenir Patrick BADOR au 07 82 63 04 70 pour prendre rendez-vous afin de venir les chercher.

### ○ **Nouveaux à Bessenay :**

"**Lys Passion**" installé au 32 place du marché à Bessenay depuis le 2 Juin 2020, est un institut de soins esthétiques et centre de kératoconseil.

Nelly, esthéticienne, praticienne et kératothérapeute diplômée saura prendre soin de vous.

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 13h-19h, Mardi/Jeudi : 8h-12h / 13h-19h, Mercredi/Vendredi : 9h-12h / 13h-20h, Samedi : 8h-13h

Vous pouvez retrouver la carte de soins et toutes autres informations sur le site : [www.institut-lys-passion.fr](http://www.institut-lys-passion.fr)

L'institut est également présent sur Facebook et Instagram.

### ○ **Maroquinerie Artisanale**

Mon atelier est situé dans le Rhône, à Bessenay, au "pays de la cerise". Je travaille seule et réalise toutes les étapes de la création de mes modèles : patronage, découpe, assemblage, coutures, finitions. Je choisis mes cuirs avec soins, Français, Italien ou encore Espagnol (pour le tannage végétal des ceintures par exemple). Les cuirs sont pour la plupart des cuirs de vachettes, parfois agneaux pour certaines petites pièces, toujours 100% pleine fleur. Soucieuse de l'environnement, je souhaite que mes produits durent dans le temps, que les achats deviennent plus raisonnés. Acheter, se faire plaisir, oui, mais mieux acheter, acheter pour longtemps.

<https://veroblanquart.wixsite.com/couleurcerise>

<https://www.facebook.com/vero.bebekdoux.3>

06.86.82.68.71

### ○ **Paiement de proximité :**

Depuis le 28 juillet, les usagers ont accès au nouveau dispositif « paiement de proximité » permettant de régler en numéraire chez les buralistes- partenaires agréés, les factures émises par votre collectivité, les amendes et les impôts en phase amiable dans la limite de 300 €.

Pour régler sa facture, l'usager est invité à se rendre chez un buraliste partenaire agréé. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'usager (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur ou égal à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis il remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'usager le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'usager règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).

Buraliste partenaire le plus proche de Bessenay :

BAR TABAC SNC THUILLIER : 1 place de la Liberté 69210 L'Arbresle.

### Quelques rappels/informations

#### Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques. Ceux-ci ne peuvent être effectués que :

**les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »**

Pour rappel, ces mesures ne concernent pas les activités professionnelles dont la réglementation est différente.

#### Sécurité routière

- Les **priorités à droite** sont effectives depuis quelques mois déjà dans tout le village. Soyez prudent.
- Merci de respecter la vitesse autorisée. Et ne pas oublier que chacun est acteur de la sécurité routière.
- Attention aux stationnements non autorisés

#### Cimetière

Le concessionnaire ou ses successeurs sont tenus d'assurer l'entretien des tombes : c'est-à-dire de nettoyer la pierre tombale, rénover la sépulture, désherber, enlever les plantes parasites, prendre soin des plantes...

#### Animaux domestiques

- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Pensez à prévoir des sacs ou utiliser les sacs Toutounet à votre disposition en divers endroits de la commune qui peuvent être déposés dans les containers publics.
- Attention à ne pas laisser divaguer vos animaux domestiques.

#### Abandon de déchets

Il est interdit d'abandonner des déchets sur la voie publique comme les ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, etc.

**L'espace public appartient à tous.**

**Pour que sa qualité contribue au « bien vivre ensemble », merci d'en respecter les règles.**

### AGENDA (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)

**Mercredi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre

**Samedi 28 novembre** : Accueil des nouveaux bessenois, Ste Barbe des pompiers à St Julien sur Bibost



Mairie de Bessenay

[mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : [www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne